



## Les Faits marquants de Bonn : Samedi 13 juin 2026

Les négociations se sont poursuivies sur toute une série de questions, notamment l'atténuation, l'adaptation, ainsi que la recherche et l'observation systématique. Une journée entière a été consacrée au lien entre commerce et climat.

### Atténuation

**Programme de travail sur l'atténuation (MWP) :** Lors des consultations non officielles du SB co-modérées par Ursula Fuentes Hutfilter (Allemagne) et Maesela John Kekana (Afrique du Sud), les délégués ont continué à exprimer leurs points de vue en s'appuyant sur les questions directrices des co-facilitateurs. Plusieurs Parties et groupes, dont l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS ÎLES (AOSIS) et le PANAMA, ont demandé aux co-modérateurs d'élaborer une note non officielle sur la base des points de vue des Parties.

Les Parties ont mis l'accent sur le choix des thèmes pour les dialogues mondiaux, le GROUPE AFRICAÏN appelant à un plan pluriannuel systématique, tandis que la CHINE préférait une sélection annuelle des thèmes. Les Parties ont proposé divers thèmes, notamment le développement durable, l'éradication de la pauvreté et les moyens de mise en œuvre.

Les PAYS LES MOINS AVANCÉS (PMA) ont proposé que le MWP passe d'un dialogue à un mécanisme permanent soutenant systématiquement la mise en œuvre des mesures d'atténuation. L'UKRAÏNE a suggéré d'organiser des réunions régionales. Le BRÉSIL a souligné l'absence de lien entre la mise en œuvre nationale des actions climatiques et la mise en œuvre internationale à plus grande échelle, et a proposé d'enregistrer les approches non marchandes (NMA) à l'aide de la plateforme NMA.

**Dispositions relatives au financement des infrastructures, des processus et du renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'article 6.2 de l'Accord de Paris (approches de coopération bilatérale) :** Au cours des consultations non officielles du SBI co-modérées par Pacifica F. Achieng Ogola (Kenya) et Peer Stiansen (Norvège), les Parties ont fait part de leurs points de vue sur une note non officielle mise à jour et un projet de conclusions du SBI.

Concernant la note non officielle mise à jour, la SUISSE a suggéré de noter que, bien qu'elle reflète les points de vue des Parties, certains éléments n'y sont pas nécessairement conformes aux décisions antérieures de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA).

Les PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGEANT LES MÊMES VUE (LMDC) ont proposé d'inclure les responsabilités communes mais différenciées dans la liste des principes du texte et de remplacer la référence à « en particulier pour les pays en développement vulnérables » par juste « en particulier pour les pays en développement ». L'UKRAÏNE a proposé de préciser que les utilisateurs d'infrastructures ne sont pas nécessairement des Parties participantes en se référant à « Parties et entités participantes ». L'UE a suggéré de préciser que tant la base de données que la plateforme centralisée de comptabilisation et de notification présentent un intérêt général pour le processus.

Concernant le projet de conclusions, la SUISSE a proposé de modifier le texte afin d'y refléter l'urgence de combler le déficit de financement. Les Parties ont également discuté de l'objectif, du calendrier et de l'ordre des demandes visant à ce que : le Président du SBI élabore un document non officiel comprenant des propositions de texte et s'appuyant sur les points de vue des Parties ; et le Secrétariat élabore une note d'information contenant des informations détaillées sur les hypothèses sous-jacentes au budget supplémentaire approuvé.

Les Parties ont également examiné la possibilité de recevoir des fonds du Fonds d'affectation spéciale pour des activités supplémentaires, ainsi que les implications d'une décision, dans le cadre du point de l'ordre du jour consacré aux questions administratives, financières et institutionnelles, concernant la limitation de l'affectation de fonds à des activités spécifiques. L'UE a noté qu'un fonds d'affectation spéciale au titre de l'article 6.2, similaire au Fonds d'affectation spéciale du Mécanisme de développement propre, pourrait constituer un moyen de recevoir des contributions volontaires spécifiquement destinées aux activités relevant de l'article 6.2.

Les co-modérateurs réviseront la note non officielle et le projet de conclusions du SBI.

**Examen du programme de travail dans le cadre des NMA (article 6.8 de l'Accord de Paris) :** Au cours des consultations non officielles du SBSTA, les co-modérateurs Charles Hamilton (Bahamas) et Angela Friedrich (Autriche) ont présenté une note non officielle sur l'examen du programme de travail et un projet de conclusions du SBSTA. Ils ont invité les Parties à formuler des commentaires sur la question de savoir si la note informelle reflète leurs points de vue.

Les Parties ont formulé des suggestions d'ajouts à la note informelle, notamment en ce qui concerne les fonctionnalités supplémentaires potentielles de la plateforme des NMA.

**Adaptation**

**Objectif mondial d'adaptation (GGA) :** Lors des consultations non officielles du SBSTA, le co-modérateur Ricardo Delano Marshall (Barbade) a sollicité des avis sur le projet de texte révisé.

Le GROUPE AFRICAÏN, l'AOSIS, les PMA, le GRUPO SUR, l'ALLIANCE INDÉPENDANTE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC), les pays en développement à revenu intermédiaire à faible capacité de mise en œuvre (LMDC) et le GROUPE ARABE ont insisté pour que l'on demande un triplement du financement de l'adaptation, soulignant que, sans cette augmentation significative, l'OGA restera hors de portée. Le CANADA, la NORVÈGE et le JAPON se sont opposés à cet ajout au texte.

L'AOSIS a souligné que, bien qu'il s'agisse de deux axes de travail distincts, les travaux sur l'alignement des politiques et ceux menés par le groupe de travail technique devraient se renforcer mutuellement. L'AOSIS, les PMA, l'UE et le CANADA ont soutenu la création d'un comité d'alignement des politiques composé de représentants des Parties pour collaborer avec le groupe de travail technique. Les LMDC s'y sont opposés, soulignant la nécessité d'une approche à deux volets.

Les Parties ont exprimé des points de vue divergents sur la composition du groupe de travail technique, soulignant leurs préférences parmi les différentes options proposées dans le projet de texte. Le GROUPE AFRICAÏN, l'AILAC, les LMDC et le GROUPE ARABE ont déclaré que ce groupe devait être piloté par les Parties. Le GRUPO SUR s'est prononcé en faveur d'une composition de 25 membres, comprenant des représentants des Parties issus des groupes régionaux des Nations Unies, des représentants de divers organes constitués et des experts. L'UE, la NORVÈGE et le JAPON ont préféré un processus piloté par des experts, exprimant leur crainte que la participation des Parties ne complique les travaux techniques sur les métadonnées et les méthodologies. Le BRÉSIL a fait valoir que la directive des Parties au sein du groupe de travail technique servirait de garantie contre une renégociation des résultats techniques par les Parties. L'AOSIS a soutenu la création d'un groupe de travail d'experts doté d'un comité directeur composé de représentants des Parties. Ils ont encouragé les co-modérateurs à rationaliser les options proposées.

Le CANADA, le GRUPO SUR et les LMDC se sont opposés à ce que les travaux menés dans le cadre de la Feuille de route de Bakou pour l'adaptation (BAR) tiennent compte d'un éventuel dépassement des limites climatiques.

Concernant les indicateurs d'adaptation, le BRÉSIL a demandé l'inclusion de références aux Objectifs de développement durable et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, affirmant que ces cadres devraient être pris en compte en matière de métadonnées. Le GROUPE ARABE s'est opposé à l'inclusion de toute référence à des cadres ou indicateurs supplémentaires.

Concernant les résultats des ateliers de la BAR, les pays les moins avancés (PMA) et le GROUPE AFRICAÏN ont exprimé leur soutien à la demande adressée au Secrétariat d'élaborer : un rapport de synthèse sur chaque atelier ; un rapport annuel ; et un rapport de synthèse consolidé intégrant les résultats et les principales conclusions de tous les ateliers et activités connexes. L'AILAC a suggéré que le Secrétariat produise un rapport annuel.

Soulignant le peu de temps disponible pour examiner cette question, de nombreuses Parties ont suggéré de supprimer la

section relative au mandat (ToR) pour l'examen du Cadre GGA, certaines proposant de l'examiner plus en détail lors de la SB 65.

**Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation (NWP) :** Lors des consultations non officielles du SBSTA, co-modérées par Lina Yassin (Soudan), les Parties ont échangé leurs points de vue sur un projet de texte révisé.

Les Parties ont continué à diverger sur la question de savoir s'il fallait « se féliciter » ou « prendre note » des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités au titre du NWP. Elles ont également divergé sur la question de savoir s'il fallait : « se féliciter » du rapport du Secrétariat sur cette question, y compris le plan de travail indicatif du NWP pour 2026-2027 ; « prendre note » du rapport ; ou « prendre note des efforts déployés par le Secrétariat pour élaborer » le rapport.

Elles ont également continué à diverger sur la question de savoir s'il fallait se référer uniquement à l'engagement du NWP auprès des « acteurs concernés », ce que préféraient le GROUPE ARABE et les LMDC, ou à une liste spécifique d'acteurs, y compris ceux du secteur privé, ce que préféraient le CANADA, le JAPON, l'UE et le ROYAUME-UNI, affirmant qu'il était plus approprié de s'inspirer de la formulation du rapport.

Soulignant le rôle que joue le programme de travail national (NWP) pour soutenir le processus visant à répondre aux besoins en matière de connaissances identifiés par les Parties dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre GGA, le GROUPE ARABE a demandé que l'on reprenne la formulation convenue dans [la décision 12/CMA.7](#) (GGA) et que l'on supprime la référence à « répondre aux besoins en matière de connaissances liés à l'adaptation et faciliter l'échange de connaissances, le partage d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques en matière d'adaptation ».

**Questions diverses****Programme de travail sur la transition juste (JTWP) :**

Joseph Teo (Singapour), coprésident du groupe de contact du SB, a sollicité des contributions sur : la mise en œuvre du JTWP ; et le mandat pour l'examen du JTWP en 2026.

Concernant la mise en œuvre du JTWP, le GHANA a souligné les besoins des travailleurs du secteur informel, des petits pêcheurs, des mineurs artisanaux et des petits agriculteurs. Plusieurs intervenants se sont concentrés sur la question des systèmes alimentaires abordée lors du cinquième dialogue dans le cadre du JTWP. Le groupe FEMME ET GENRE a déclaré que la transformation des systèmes alimentaires nécessite de mettre fin à la violence, à la discrimination, à l'extra-activisme et à la mainmise des entreprises au détriment des populations. Le groupe des AGRICULTEURS a insisté sur l'accès au financement, en particulier pour les femmes, les jeunes et les agriculteurs familiaux. Les ONG environnementales (ENGOs) ont soutenu la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire, le financement par subventions, l'agro-écologie et le bien-être animal.

Les ONG de jeunes (YOUNGO) ont déclaré que les jeunes devaient jouer un rôle de gouvernance au sein du JTWP, et non se contenter d'un statut d'observateur, et qu'ils devaient avoir accès au financement et au soutien technique. Les ORGANISATIONS DES PEUPLES AUTOCHTONES (IPO) ont également mis en avant leur participation à la prise de décision. Elles ont souligné la distinction entre les peuples autochtones et les communautés locales, en notant leur importance respective. Les GOUVERNEMENTS LOCAUX ET LES AUTORITÉS MUNICIPALES (LGMA) ont mis en avant le rôle unique des

gouvernements infranationaux et leur potentiel pour soutenir une transition juste, mais ont exprimé leur inquiétude face au manque de financement.

Concernant le mandat de révision, l'ÉGYPTE a fait état de progrès lors des réunions non officielles sur le mandat et l'objectif de la révision, mais a noté la nécessité de poursuivre les discussions sur la portée, les sources de contributions et les modalités. Concernant la portée de la révision, la FÉDÉRATION DE RUSSIE et l'ARABIE SAOUDITE ont préféré supprimer un paragraphe sur la relation entre le JTWP et d'autres processus relevant de la Convention, de l'Accord de Paris et des entités pertinentes des Nations Unies. Elles ont également demandé la suppression de la référence à l'examen de la manière dont les modalités améliorées du programme de travail pourraient éclairer ou être éclairées par le processus de mise en œuvre du mécanisme de transition juste. L'UE et le ROYAUME-UNI ont soutenu l'inclusion du texte précédemment convenu sur l'intégration des résultats du GST 1 dans les travaux futurs ([Décision 3/CMA.5](#), paragraphe 186).

Les discussions sur le mandat se poursuivront dans le cadre de réunions non officielles. Les coprésidents élaboreront un projet de conclusions sur la mise en œuvre du JTWP.

**Dialogue sur les opportunités, les défis et les obstacles liés au renforcement de la coopération internationale concernant le rôle du commerce :** La vice-présidente du SBSTA, Carol Franco, a ouvert cette réunion prévue au programme, soulignant qu'il s'agit de la première d'une série de trois dialogues sur le commerce qui se tiendront lors des SB 64, SB 66 (juin 2027) et SB 68 (juin 2028), suivis d'une réunion de haut niveau. Le président de la COP 30, André Aranha Corrêa do Lago, a souligné qu'il s'agissait de la première réflexion dédiée au commerce dans le régime climatique et a mis en avant l'objectif de faire du commerce un moteur du développement durable. La présidente du SBI, Julia Gardiner, a reconnu les profondes divergences sur le lien entre climat et commerce et a exprimé l'espoir que cette réunion contribuerait à trouver un terrain d'entente pour favoriser l'objectif commun d'une action climatique efficace.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement ont présenté des exposés introductifs. Les participants ont partagé leurs points de vue sur diverses questions, notamment :

- le rôle du commerce dans la contribution à la croissance durable et au développement des infrastructures énergétiques ;
- la répartition des gains et des pertes de bien-être liés aux mécanismes d'ajustement carbone aux frontières ;
- les obstacles liés à la propriété intellectuelle qui entravent les importations de technologies propres ;
- les coûts de transit élevés affectant les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL) ;
- les pools technologiques pour les biens mondiaux ;
- la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires sur les biens verts ;
- la réforme des subventions néfastes, y compris celles accordées aux combustibles fossiles ;
- l'élaboration de normes relatives aux émissions intrinsèques ;
- l'évaluation de l'impact du changement climatique sur le commerce ; et

- diverses initiatives existantes sur les liens entre environnement et commerce et entre climat et commerce, y compris dans le cadre de l'OMC, plusieurs intervenants mettant en garde contre les doubles emplois.

En ce qui concerne les attentes vis-à-vis de la série de dialogues, le GROUPE ARABE a suggéré de favoriser : des mesures correctives pour mettre fin aux mesures unilatérales ; une action coopérative pour garantir que les préoccupations soient prises en compte ; et des mesures de réparation, si ni la correction ni la coopération ne devaient aboutir. Les pays à faible revenu et en développement (LMDC) ont appelé à ce que : les dialogues mettent en œuvre l'article 3.5 de la Convention (système économique international favorable et ouvert) de manière concrète ; le dialogue du SB 64 se concentre sur le recensement des mesures existantes et des lacunes ; le dialogue du SB 66 favorise des mesures correctives et coopératives ; et, si aucune mesure corrective ou coopérative n'est prise, le dialogue du SB 68 favorise des approches de réparation, y compris un soutien financier proportionnel aux dommages économiques.

La CHINE a déclaré que les dialogues devraient servir à : clarifier les indicateurs d'un système économique international favorable et ouvert ; recenser les mesures pertinentes en matière de climat et de commerce et diffuser les solutions ; et évaluer la conformité des mesures avec la Convention et l'Accord de Paris. Le BOTSWANA a suggéré que les dialogues fournissent des orientations normatives aux autres acteurs, notant que cela ne nécessite pas toujours des décisions formelles, car les déclarations ont également du poids. Le ROYAUME-UNI a souligné la nature non négociatoire et non normative de cette série de dialogues.

Le GROUPE ARABE a suggéré que les présidents des organes subsidiaires nomment des coprésidents pour guider l'élaboration d'un plan de travail pour la série de dialogues. Le G-77/CHINE a demandé qu'un résumé de chaque dialogue soit intégré dans le rapport destiné à la réunion de haut niveau. Le BRÉSIL, L'AFRIQUE DU SUD, L'INDE ET LA CHINE (BASIC) ont suggéré que les résumés des dialogues rendent compte des points de convergence et de divergence entre les Parties. La FÉDÉRATION DE RUSSIE a appelé à la mise en place d'un volet de travail permanent sur le commerce au sein du processus de la CCNUCC. Le GROUPE AFRICAÏN a suggéré un point permanent à l'ordre du jour. La CHINE a soutenu l'examen des rapports par la COP et la CMA. Le ROYAUME-UNI a rappelé le mandat prévoyant la production d'un rapport pour la réunion de haut niveau de 2028.

**Agriculture :** Lors des consultations non officielles du SB, la co-modératrice Claudia Heidecke (Allemagne) a invité les parties à donner leur avis sur le projet de texte. Les parties ont divergé sur divers paragraphes relatifs au financement et à l'élevage.

Les ONG environnementales ont déclaré que l'agro-industrie, la déforestation et les systèmes d'entreprise destructeurs sont à l'origine des émissions, et non les petits exploitants, les éleveurs, les peuples autochtones ou les producteurs alimentaires locaux. Les organisations autochtones ont proposé un texte portant spécifiquement sur leurs besoins et leurs droits, et ont déclaré que le texte ne devait pas confondre les peuples autochtones avec d'autres groupes. Les agriculteurs ont souligné leur rôle dans la mise à l'échelle des solutions et ont déclaré que les droits des agriculteurs devaient être au cœur des négociations sur l'agriculture.

Les discussions se poursuivront dans le cadre de réunions non officielles.

**Recherche et observation systématique :** Lors des consultations non officielles du SBSTA, le co-moderateur Frank McGovern (Irlande) a sollicité des avis sur le projet de texte.

Soulignant qu'il ne reflète pas adéquatement les discussions, l'AOSIS s'est opposée à la poursuite des travaux sur ce texte et a demandé au co-moderateur d'élaborer une nouvelle version.

Le CHILI et le GUATEMALA ont appelé à : prendre en compte les préoccupations financières qui compromettent les travaux du Système mondial d'observation du climat et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ; saluer les recherches sur la « désinformation » et pas seulement sur la mésinformation, ainsi que sur la manière dont les questions de justice et d'équité sont prises en compte dans la quantification des pertes et des dommages ; et souligner les lacunes dans les connaissances relatives à la mise en place de systèmes énergétiques résilients et à la gestion des chaînes d'approvisionnement pour les minéraux critiques. Ils ont également remis en question la mise en avant des écosystèmes arides, semi-arides et désertiques, en soulignant l'existence d'autres écosystèmes vulnérables, tels que la cryosphère.

L'INDE s'est opposée à l'idée d'encourager des mises à jour régulières par le GIEC. L'INDE et l'ARABIE SAOUDITE ont appelé à faire référence à des trajectoires « différenciées », et non « divergentes », et à des « points » de basculement, et non à des « éléments » de basculement. L'ARABIE SAOUDITE s'est opposée à l'élaboration de scénarios « pour différents résultats en matière de température » et a demandé la suppression de la référence à certains impacts qui devraient être plus importants « en particulier au-delà de 1,5 °C ». Le CHILI et le GUATEMALA ont mis en garde contre une déclaration d'ordre général sur l'élimination du dioxyde de carbone (CDR), soulignant que cela renvoie à de nombreuses approches différentes. L'ARABIE SAOUDITE a souligné l'importance de faire progresser les approches techniques de CDR.

L'AOSIS a soulevé une motion d'ordre, rappelant son opposition à l'utilisation du projet de texte comme base de discussion. Les Parties ont débattu de la voie à suivre, notamment de la question de savoir si les points de vue exprimés au cours de la session seraient intégrés dans une nouvelle version du texte.

Répondant à un autre rappel au règlement, les co-moderateurs ont rappelé aux participants que l'enregistrement des consultations non officielles n'était pas autorisé.

Les co-moderateurs consulteront le président du SBSTA sur la voie à suivre.

**Dialogue de la présidence de la COP 30 sur le renforcement de la transparence de la participation et de l'intégrité dans le processus de la CCNUCC :** Le président de la COP 30, M. Corrêa do Lago, a souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs au dialogue, soulignant les mesures importantes prises ces dernières années pour améliorer la transparence, notamment en matière d'enregistrement et de divulgation. Le Secrétariat a fait le point sur les mesures mises en œuvre à la suite du processus d'examen de 2022 visant à renforcer l'engagement des observateurs au sein de la CCNUCC, notamment : l'inscription de tous les types de badges sur la liste des participants ; et de nouvelles mesures de transparence applicables aux observateurs et aux participants à l'action climatique mondiale, y compris la divulgation de l'affiliation et la divulgation obligatoire de l'organisation d'origine.

Les délégués ont suggéré d'autres mesures possibles, notamment :

- la transparence dans l'utilisation des badges supplémentaires des Parties, y compris la manière dont ils sont utilisés et les raisons de leur utilisation ;
- la garantie que les accords avec les pays hôtes soient publics et facilement accessibles après leur signature ;
- des systèmes de visas prévisibles et équitables ;
- la soumission des Parties aux mêmes obligations de divulgation que les observateurs ;
- la divulgation obligatoire des sources de financement des observateurs ;
- la divulgation du type d'organisation pour les détenteurs de badges supplémentaires des Parties ;
- la divulgation obligatoire des conflits d'intérêts, au-delà de la simple identification de l'affiliation ;
- la lutte contre la menace de représailles à laquelle sont confrontés de nombreux observateurs, en particulier les peuples autochtones ; et
- l'élaboration d'un cadre de responsabilité et d'une politique en matière de conflits d'intérêts pour le processus de la CCNUCC.

En ce qui concerne la politique en matière de conflits d'intérêts, plusieurs délégués ont cité l'exemple du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'Organisation mondiale de la santé, qui stipule que l'Organisation ne collabore ni avec l'industrie du tabac ni avec les acteurs non étatiques qui œuvrent à la promotion des intérêts de cette industrie.

### ***Dans les couloirs***

Les délégués ont passé leur temps enfermés dans diverses salles de négociation, à décortiquer les projets de textes et à donner des instructions pour leur révision.

« Certaines Parties souffrent manifestement du syndrome de l'acheteur repentant », a fait remarquer un observateur lors des discussions sur la transition juste. La mise en place d'un « mécanisme » de transition juste a peut-être trouvé sa place dans le texte de décision à Belém, mais les Parties débattent désormais de ce qu'il devrait être et en quoi il différerait du « programme de travail » sur la transition juste lui-même. Les pays en développement sont avides de nouveaux soutiens financiers. De leur côté, les pays développés se demandent « quels sont les besoins de financement qui ne peuvent être couverts par les canaux existants ? »

Les tensions entre acheteurs et vendeurs étaient également palpables dans une autre partie du site de la réunion, où certains délégués ont passé toute la journée à débattre du rôle du commerce. Longtemps considéré comme un sujet tabou au sein du processus de la CCNUCC, la décision d'organiser une série de dialogues sur la question entre 2026 et 2028 a certainement « fait monter les enchères », comme l'a formulé un observateur, soulignant les appels à des mesures correctives pour compenser les dommages subis du fait de mesures restrictives sur le commerce. « On dirait que quelqu'un s'est inspiré du jargon de la Cour internationale de justice », a estimé un délégué.

Alors que le soleil faisait enfin son apparition derrière les nuages, beaucoup étaient heureux de quitter le World Conference Center pour profiter d'un répit bien mérité. Certains étaient particulièrement impatients de troquer leur casquette de négociateur contre des chaussures de danse pour la célèbre soirée des ONG.